Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202636-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune, composé de dix-neuf membres en exercice et dûment convoqué le seize avril deux mille vingt-six, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Yves NORMAND, Maire.

Conseillers présents Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST

Pouvoirs Sophie LECANUET à Christian TRAVERT

Conseillers non représentés .

36 – Election des délégués du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Centre de secours de Carnac

Monsieur le Maire expose

Le Syndicat intercommunal à vocation unique du Centre de Secours de Carnac a été créé par arrêté préfectoral du 23 janvier 1986 a pour objet d'assurer l'organisation et la gestion du centre de secours de Carnac (Centre de première intervention des services locaux d'incendie et de secours au regard de l'article L. 1424-36-4 du CGCT). Il regroupe les communes de :

- Plouharnel,
- Carnac
- La Trinité-sur-Mer
- Saint Philibert
- Locmariaquer

A noter que le SIVU gère le patrimoine immobilier de la caserne et ses charges de fonctionnement (maintenance, fluides et consommations). Les charges de fonctionnement mêmes de la brigade de pompier (salaires, véhicules et équipements) sont assurées par le Service départemental d'incendie et de secours du Morbihan.

Au terme des statuts du syndicat, les communes membres versent chaque année au syndicat une contribution financière obligatoire dont la clef de répartition est fixée selon la population DGF de chaque commune. L'enveloppe des contributions est déterminée par le Comité syndical qui vote son budget. A titre d'information, la contribution 2026 pour la commune de La Trinité-sur-Mer est inscrite à hauteur de 104 045 € au budget primitif.

Dans le prolongement du renouvèlement général des Conseils municipaux, le Syndicat intercommunal à vocation unique du Centre de Secours de Carnac doit procéder au renouvellement des membres de son organe délibérant : le Comité syndical.

Celui-ci est composé de délégués élus au scrutin secret et à la majorité absolue par les conseils municipaux des communes membres. Par dérogation, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Comme chacune des communes membres, la commune de La Trinité-sur-Mer doit élire deux délégués. Aucun délégué suppléant n'est admis.

Monsieur le Maire précise qu'il doit être procédé successivement à l'élection de chacun des délégués au scrutin uninominal. Ce mode de scrutin exclut toute obligation de parité.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 056-215602582-20260421-DCM_202636-DE

Toutefois le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ce délégué (L2121-21 du CGCT).

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant.

Election du premier délégué :

S'est déclaré candidat :

- Pierre FEYFANT

Au terme du premier scrutin désignant le premier délégué, qui s'est déroulée à main levée et en un seul tour, a obtenu :

- Pierre FEYFANT : 19 voix

Election du second délégué :

S'est déclaré candidat :

- Jean-Claude RIOU

Au terme du premier scrutin désignant le premier délégué, qui s'est déroulée à main levée et en un seul tour, a obtenu :

- Jean-Claude RIOU : 19 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7, L.5211-7 et L.5211-8,

Considérant qu'une seule candidature pour chacune de ces représentations a été déposée auprès du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE, à l'unanimité, de déroger aux dispositions de l'article L2122-7 du CGCT et de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués en application de l'article L5211-7 du même code,

CONSTATE qu'une seule candidature pour chacune de ces représentations a été déposée auprès du Maire,

DECLARE ELUS :

- Pierre FEYFANT
- Jean-Claude RIOU

délégués titulaires pour représenter la commune de La Trinité-sur-Mer au SIVU du Centre de Secours de Carnac et siéger en son Comité syndical.

Scrutin :

Pour : 19 voix	Yves NORMAND, Christian TRAVERT, Sophie LECANUET, Pierre FEYFANT, Marie-Christine KORNILOFF, Pascale DE SALINS, Karina LE GOFF, Olivier GOUBAULT, François JEANMAIRE, Jean Claude RIOU, Morgane LE ROL, Chantal DE KERVILER, Guillaume ARTHUS, Noémie GUFFLET, Philippe NOURISSAT, Michèle AUBRY, Pierre LE BORGNE, Nathalie LAUREAU, Benoit MASSIET DU BIEST
Contre : 0 voix	/
Abstention : 0 voix	/

LA DELIBERATION EST ☑ ADOPTEE ☐ REJETEE ☐ AJOURNEE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –
Le 21/04/2026
Le Maire, Yves NORMAND